



titre de sejour parent d'enfant français

Par **sadouk**, le **08/04/2011** à **12:28**

bonjour!

j'avais un titre de sejour vie privé vie familiale pendant deux ans. moi et ma femme on est séparé.on a un enfant. j'ai fait une demande titre de sejour parent d'enfant français, la prefecture a refusé ma demande, faute de justificatifs de participation à l'éducation et l'entretien de mon fils. j'ai fait le recours et j'ai déposé les mandats cash que je j'envoyais à ma femme pour mon fils.j'ai quelques tickets de caisse et des photos que j'ai fait avec lui car je le voyais régulièrement, mais je ne les ai pas déposés dans le dossier. en plus je n'ai pas fait une demande au juge pour droit de garde. je voudrais savoir si les mandats cash suffiront. et si vous pouvez m'aider. je vous remercie d'avance.

Par **Domil**, le **08/04/2011** à **14:10**

La participation à l'entretien ne suffit pas.

Par **Domil**, le **29/06/2011** à **14:37**

Lors du dépôt de la demande de séjour, on fournit tous les justificatifs